

Le Petit Blandainvillain



Mairie de Blandainville
1 rue de la Plaine
28120 Blandainville
02 37 24 04 01
Mairie.blandainville@wanadoo.fr

Année N°4
Numéro 1
Septembre 2017

Dans ce Numéro :

- ☺ Le mot du P'tit
- ☺ État civil
- ☺ Manifestations
- ☺ Tarifs
- ☺ Les règles de civisme
- ☺ Travaux sur la commune
- ☺ Infos pratiques

Le Mot du « P'tit »

Après une période d'absence et de silence, le p'tit revient, ça tombe bien car le tumulte des campagnes électorales s'est estompé, le calme semble être revenu, non pas que « Le « P'tit » c'était défilé, mais ces combats n'étaient pas les siens.

« Le P'tit » comme beaucoup d'entre nous, a constaté la qualité médiocre de ces campagnes entraînant de facto le « ratage » du rendez-vous des Français avec la démocratie et la liberté.

Horaires d'ouvertures au public et permanence des élus :

Le Jeudi de 13h15 à 17h30

Comité de rédaction :

Régis PERCHERON
Christelle LANG

Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux
sur notre site :

<http://communeblandainville.wixsite.com/petitblandainvillain>

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Vincent HUET et Ludivine BEAUFILS 10 Juin 2017

DÉCÈS

Marcelle Georgette Madeleine GUILLEMET (CRF) 3 Janvier 2017

Lucienne Renée Eulalie BARTHELEMY (CRF) 6 Juillet 2017

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

Pietro ZANONI 11 Juin 2017

Raymond, Alphonse, Gabriel TREMBLAY 17 Juin 2017

Jean-Claude, Henri, Vital, Marcel LEDAUPHIN 20 Juillet 2017

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les populations légales millésimées 2013 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2016. La population totale au 1^{er} janvier 2016 est de 228 contre 264 en 2008.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Mairie de Blandainville n'a plus la compétence pour instruire les dossiers de Carte Nationale d'Identité. Désormais seules les Mairies équipées de dispositifs de recueil des titres (DR) pour le recueil des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité peuvent établir ces titres.

Ces mairies sont : *Anet, Auneau-Bleury-Saint Symphorien, Bonneval, Brezolles, Chartres, Châteaudun, Châteauneuf-en-Thymerais, Cloyes-les-Trois-Rivières, Courville sur Eure, Dreux, Illiers-Combray, La Loupe, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi, Nogent-le-Rotrou ; Vernouillet, Les Villages Vovéens.*

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

CARTE GRISE

Avant de circuler sur la voie publique, tous les véhicules terrestres à moteur (voitures particulières, 2 roues et scooters (y compris les moins de 50 cm³), moto, quad, cyclomoteurs, tricycles, quadricycles, camping-cars, camionnettes, tracteurs et autres engins agricoles), ainsi que les remorques dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 500 kg (y compris les remorques agricoles), doivent être immatriculés.



LES MANIFESTATIONS

Agenda 2017

8 Mai	11h 30 à la mairie : Cérémonie Victoire 1945.
14 Juillet	12h30 au terrain de sport : Pique-nique et barbecue. 14h00-16h00 : Jeux divers, Promenade en poneys 16h30 : Goûter / tirage de la loterie
11 Novembre	11h30 à la mairie : Cérémonie Armistice de 1918

Pour les manifestations des séniors, le Noël des enfants, la galette des rois, le comité des festivités n'a pas communiqué les dates, ni les contenus.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

TRAVAUX RÉALISÉS

Après une période de travaux intense le conseil municipal a choisi de faire une pause. Toutefois, la commune dispose désormais d'un nouvel arsenal, et d'un nouveau chemin périphérique partant du stade, longeant la vallée, et se raccordant à la rue du Buisson au Roy.



Un abribus a été installé rue de la Patrière :



☺ **TARIFS 2017**

SERVICE DE L'EAU

<i>Abonnements</i>	<i>Prix en €uros</i>	<i>Prix au M3 H. T</i>
<i>Compteurs 15mm / 20 mm</i>	<i>20.00 €</i>	<i>1.50 €</i>
<i>Compteur grande capacité</i>	<i>260.00 €</i>	<i>1.50 €</i>

Même si pour une grande partie des habitants les compteurs se trouvent à l'extérieur des propriétés, ils restent sous la responsabilité et la surveillance de chaque administré.

MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNALE

<i>Durée</i>	<i>Tarifs du 1^{er} mai au 30 septembre</i>	<i>Tarifs du 1^{er} octobre au 30 avril</i>
<i>Location 24 H (De 9h à 9h)</i>	<i>75.00 €</i>	<i>105.00 €</i>
<i>Location 36 H (De 9h à 21h)</i>	<i>130.00 €</i>	<i>190.00 €</i>
<i>Vin d'honneur / Réunion (5 heures maximum)</i>	<i>50.00 €</i>	<i>60.00 €</i>

La location de la salle communale est réservée exclusivement aux habitants de la commune de Blandainville

CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

TOMBES		ESPACE DU SOUVENIR
15 ans	200.00 €	Columbarium comprenant 3 cases : 500.00 € pour 10 ans.
30 ans	250.00 €	
50 ans	400.00 €	
<i>Le droit de superposition est de 60.00 €.</i>		Jardin du souvenir et pose de plaque sur lutrin gratuit



LES REGLES DE CIVISME

LES NUISANCES SONORES

LES TRAVAUX EXTERIEURS DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE :

Les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers utilisant des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, scie mécanique...) sont autorisés uniquement :

Du lundi au vendredi de : 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30

Le samedi de : 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

Les dimanches et les jours fériés de : 10H00 à 12H00

Pour le bien-être de tous veillez à respecter les horaires

Des règles plus strictes sont applicables aux « effaroucheur » sonores utilisés par nos amis agriculteurs

LE BRULAGE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures, ...

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Signalons que cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.

L'ELAGAGE ET LE RECEPAGE DES PLANTATIONS

Vous êtes tenus de couper vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et de ramasser les végétaux. Cette réglementation s'applique également pour les haies en bordure des voies communales.



INFORMATIONS PRATIQUES

URBANISME

La loi ALUR de mars 2014 prévoit que les Cartes Communales de compétence Etat deviennent de compétence Commune au 01/01/2017. De ce fait, la Direction Départementale des Territoires a cessé d'instruire les actes d'urbanisme pour le compte des communes. Le Conseil Municipal lors de la séance du 29 novembre 2016, s'est prononcé favorablement sur la convention de mise à disposition du service Instruction des autorisations du Droit des sols de la communauté de communes entre Beauce et Perche pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Le Maire qui délègue à un « sachant », moyennement un tarif annuel reste juridiquement seul responsable. Toutes les demandes d'urbanismes devront obligatoirement être adressées en mairie.

Déchèteries & Plateforme de compostage

Horaires d'ouverture des services

Déchèterie de BROU <i>Route de Frazé Tél: 02 37 96 06 03</i> Déchèterie de BONNEVAL <i>ZI rue de Villancien Tél: 02 37 47 46 15</i>	Déchèterie d'ILLIERS-COMBRAY <i>Zone Industrielle</i> <i>Tél: 02 37 24 13 32</i>	Plateforme de compostage de DANGEAU <i>Uniquement les végétaux</i> <i>Route de Saumeray Tél: 02 37 96 74 66</i>
Hiver (1^{er} novembre au 29 février) Lundi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Mardi 9h00 - 12h00 Mercredi 13h30 - 17h30 Vendredi 10h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Fermé le JEUDI en Hiver et en Eté	Hiver (1^{er} novembre au 29 février) Lundi et Samedi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Mercredi 13h30 - 17h30 Jeudi 9h00 - 12h00 Vendredi 10h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Fermé le MARDI en Hiver et en Eté	Hiver (1^{er} novembre au 29 février) Lundi, Mardi, Mercredi et vendredi 13h30 - 17h30 Samedi 9h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Fermé le JEUDI
Eté (1^{er} Mars au 31 octobre) Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30 Mardi 9h00 - 12h00	Eté (1^{er} Mars au 31 octobre) Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h30 Jeudi 9h00 - 12h00	Eté (1^{er} Mars au 31 octobre) Lundi et samedi 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30 Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 14h00 - 18h30

Mon calendrier de collecte 2017

- Ordures résiduelles (bac GRIS)**
- Emballages recyclables + Papiers (bac JAUNE)**
- Emballages en verre (bac VERT)**



Sictom BBI
 Brou - Bonneval - Combray

Besoin d'informations, contactez-nous au 02 37 96 74 66
 sictom.bbi@wanadoo.fr / www.sictombbi.fr

Merci de sortir vos bacs la veille au soir de la collecte. ⚠ **Jour FÉRIÉ** : pas de collecte. Pour les rattrapages, reportez-vous au calendrier ci-dessous.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2018
1 S	1 Ma	1 V	1 D	1 M <i>Jour Férié</i>	1 V	1 L <i>Jour Férié</i>
2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 Ma
3 L	3 M	3 D	3 Ma	3 V	3 D	3 M
4 Ma	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J
5 M	5 S	5 Ma	5 J	5 D	5 Ma	5 V
6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S
7 V	7 L	7 J	7 S	7 Ma	7 J	7 D
8 S	8 Ma	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L
9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 Ma
10 L	10 J	10 D	10 Ma	10 V	10 D	10 M
11 Ma	11 V	11 L	11 M	11 S <i>Jour Férié</i>	11 L	11 J
12 M	12 S	12 Ma	12 J	12 D	12 Ma	12 V
13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S
14 V <i>Jour Férié</i>	14 L	14 J	14 S	14 Ma	14 J	14 D
15 S	15 Ma <i>Jour Férié</i>	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L
16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 Ma
17 L	17 J	17 D	17 Ma	17 V	17 D	17 M
18 Ma	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J
19 M	19 S	19 Ma	19 J	19 D	19 Ma	19 V
20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 S	20 S
21 V	21 L	21 J	21 S	21 Ma	21 J	21 D
22 S	22 Ma	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 Ma
24 L	24 J	24 D	24 Ma	24 V	24 D	24 M
25 Ma	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L <i>Jour Férié</i>	25 J
26 M	26 S	26 Ma	26 J	26 D	26 Ma	26 V
27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 V	28 L	28 J	28 S	28 Ma	28 J	28 D
29 S	29 Ma	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 Ma
31 L	31 J		31 Ma		31 D	31 M

Le Relais Assistantes Maternelles

Le RAM est un lieu d'information, de rencontre, d'échange et de soutien au service des parents, des assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile. Parents et professionnels peuvent y recevoir des informations sur les modes de garde, la recherche d'assistantes maternelles, et des notions de droit du travail.

Les permanences administratives: contact téléphonique ou sur place de préférence sur rdv.

02 18 56 10 44 ou 06 26 67 33 26
E-mail : ram@entrebeauceetperche.fr

Courville sur Eure , 2 rue de Beauce :

Le lundi de 13h30 à 17h,

Le mardi de 13h30 à 19h,

Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Illiers-Combray, 8 rue Philebert Poulain :

Le mardi de 13h30 à 19h. Uniquement au **06 26 67 33 26**



Des temps d'éveil sont à destination des assistantes maternelles et des enfants non scolarisés qu'elles accueillent. Ils sont itinérants et organisés en matinée de 9h30 à 11h30 (sauf le mercredi et les vacances scolaires) sur 9 communes : Bailleau le pin, Courville-sur-Eure, Fontaine-la-Guyon, Fruncé, Illiers-Combray, Landelles, Pontgouin, Saint-Arnoult-des-Bois et Saint-Lupercé.



La halte-garderie « Picoti-Picota »

Située à Courville sur Eure, la halte-garderie est une structure collective où les enfants sont accueillis de 3 mois à 4 ans, à hauteur de 4 demi-journées par semaine maximum.

L'accueil de l'enfant se fait de façon ponctuelle et discontinue, sur les plages horaires suivantes :

- Lundi, Mardi et Jeudi : 9h-18h*
- Mercredi et vendredi : 9h-12h30

*Pendant les heures de repas (12h/13h30) les arrivées et les départs ne sont pas possibles.

Adresse : 2 rue de Beauce, 28190 Courville sur Eure Tél :
0218561046

E-mail : hg@entrebeauceetperche.fr



La crèche « Les p'tits loups »

Située à Illiers-Combray la crèche les p'tits loups propose un accueil à mi-chemin entre un accueil familial et collectif. Une vraie chance permettant une nouvelle offre en matière de mode de garde. Les accueils peuvent être occasionnels ou réguliers, du lundi au vendredi.

Cette structure a une capacité de 12 places et accueille les enfants de 3 mois à 4 ans.

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Adresse : 2 rue des Aumônes 28120 Illiers Combray Tél : 06 46 55 17 20

E-mail : petiteenfance@entrebeauceetperche.fr



La micro-crèche « Les bout'choux »

Située à Bailleau le Pin, la micro-crèche les bout 'choux propose un accueil à mi-chemin entre un accueil familial et collectif. Une vraie chance permettant une nouvelle offre en matière de mode de garde. Les accueils peuvent être occasionnels ou réguliers, du lundi au vendredi.

Cette structure a une capacité de 10 places et accueille les enfants de 3 mois à 4 ans.

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Adresse : 9 rue de Beauce 28120 Bailleau le Pin Tél : 06 46 55 17 20
E-mail : petiteenfance@entrebeauceetperche.fr

Pour toutes les structures d'accueil :

Les inscriptions se font sur RDV avec les responsables, lors de permanences, se renseigner auprès de chaque structure

Les tarifs sont définis à l'heure, d'après un barème de la CAF, en fonction des revenus des parents.

Pour toutes correspondances : s'adresser au siège de la communauté de communes : 2 rue du Pavillon 28120 Illiers Combray

Lien du site pour toutes les actualités du service et de la communauté de communes :

www.entrebeauceetperche.fr